

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ECOLE DU **lundi 13 novembre 2023**

Convocation adressée le 25 septembre 2023 par la Directrice de l'école.

Le Conseil d'école s'est réuni le lundi 13 novembre (séance initialement prévue le mardi 17 octobre) 2023, à 18H, dans la salle du Conseil de la Mairie à Lailly-en-Val.

Secrétaire de séance : Mme Rigault, enseignante.

Membres de droit présents

Nom	Qualité
PRESIDENT(E)	
Mme Geslin	Directrice
EDUCATION NATIONALE	
Mme Meyer Mme Verger Mme Mary Mme Duprat	Mme Grolleau Mme Rigault Enseignantes Psychologue scolaire
ELUS	
Mme Fossier Burel M.Gaudry	Adjointe aux affaires scolaires Maire
PARENTS D'ELEVES	
UPEL Mme Grondin Mme Ravier Mme Raiwet Mme Sermeus	APE Mme Delaine Elus titulaires
LE DDEN	
Mme Proust	

Membres invités

Nom	Qualité
M.Pavy	Responsable du service enfance et jeunesse

Membres absents et excusés

Nom	Qualité
Mme Suffrin M.Pavy Mme Lepot	Inspectrice de l'Education Nationale Responsable du service enfance et jeunesse Enseignante

Ordre du Jour

Présentation des nouveaux membres du Conseil d'Ecole

Compte-rendu des élections des représentants des parents d'élèves

Attributions du Conseil d'Ecole

Organisation et Fonctionnement de l'école

1. Bilan de la rentrée (effectifs, personnels, structure)
2. Vote du Règlement Intérieur, Charte de la laïcité, Protocole de lutte contre le harcèlement, Charte des parents accompagnateurs
3. Présentation des PPMS (Plans Particuliers de Mise en Sécurité) et exercices incendie, intrusion et confinement
4. Travaux réalisés

Vie de l'école

1. Actions pédagogiques en lien avec le Projet d'Ecole
2. Aide aux élèves en difficultés : Aide Pédagogique Complémentaire, RASED, plans divers
3. Coopérative scolaire

Questions des parents

1. Présentation des nouveaux membres du Conseil d'Ecole

Mme Geslin souhaite la bienvenue aux nouveaux membres et à tous pour cette nouvelle année scolaire et elle propose un tour de table afin de présenter les nouveaux membres du Conseil.

2. Compte-rendu des élections des représentants des parents d'élèves

Cette année, elles se sont de nouveau déroulées par correspondance. Il conviendra au dernier Conseil d'école pour cette année scolaire de voter pour renouveler cette organisation qui convient à l'école élémentaire.

Cette année, deux listes ont été présentées : l'APE et l'UPEL.

Les votes ont été remis du lundi 9 octobre au vendredi 13 octobre à 12h00. 4 votes ont été remis le lundi 16/10. Le dépouillement a eu lieu le vendredi 13 octobre à partir de 12h05 en la présence d'1 enseignante, 5 parents et la directrice.

Sur 232 parents inscrits, (contre 237 l'an passé, contre 263 en 2021), 117 ont voté (contre 105 l'an passé, 109 en 2021).

Le taux de participation a donc été de 50,43% contre 44,30 % l'an passé et 41,44 % en 2021. Le taux de participation était en baisse depuis plusieurs années, il remonte depuis l'an passé.

A l'issue du dépouillement, sur 7 sièges à pourvoir, 2 ont été attribués à l'APE et 5 autres à l'UPEL : l'APE a obtenu 32 votes et l'UPEL 67 votes.

Des remerciements sont adressés à M.Provot qui œuvre à la distribution du matériel sur la commune.

3. Attributions du Conseil d'Ecole

La directrice de l'école préside le Conseil d'école qui réunit les représentants de la communauté éducative et donne son avis sur les principales questions de vie scolaire.

La composition et les attributions du Conseil sont précisées par décret.

Le Conseil d'Ecole est l'instance principale de l'école ; il doit :

- voter le règlement intérieur
- établir le projet d'organisation de la semaine scolaire
- donner son avis et présenter toute suggestion sur le fonctionnement de l'école et notamment sur : les actions pédagogiques et éducatives envisagées, les conditions de bonne intégration des élèves handicapés, les activités périscolaires, la restauration scolaire, l'hygiène scolaire, la protection et la sécurité des enfants.

Il donne un avis sur les actions menées contre toutes les formes de violence et de discrimination, en particulier de harcèlement.

Il donne son accord sur le programme d'actions établi par le Conseil école-collège afin de renforcer la continuité pédagogique entre le premier et le second degré.

Pour l'approbation des PV de cette année, ils seront adressés par mail aux différents membres. Sans retour à la date indiquée, le PV sera défini comme approuvé.

Les PV de Conseils d'école sont publiés sur le site de la commune et sont affichés à l'école à l'entrée du bâtiment principal près du bureau de direction, ils sont également transmis par mail à l'ensemble des familles.

4. Organisation et Fonctionnement de l'école

1. Bilan de la rentrée (effectifs, personnels, structure)

L'école compte 7 classes. A la rentrée, l'école a accueilli 151 élèves. La rentrée de l'an dernier s'est faite avec 152 élèves donc 1 de plus.

Depuis la rentrée, il y a eu 2 radiations enregistrées ; aujourd'hui, l'école compte 149 élèves.

Pour cette année, 33 élèves de CM2 sont susceptibles de passer en 6ème et 30 GS pour la maternelle sont susceptibles de passer en CP.

Les classes sont réparties comme suit :

5. CP Mme Meyer 20 élèves
6. CP/CE2 Mme Verger 20 élèves avec 10 CP et 10 CE2
7. CE1 Mme Grolleau 20 élèves
8. CE2 Mme Rigault 22 élèves
9. CM1 Mme Mary 22 élèves
10. CM1/CM2 Mmes Lepot et Borie (lundi) 22 élèves avec 12 CM1 et 10 CM2
11. CM2 Mme Geslin et Mme Thierry (le lundi et certains vendredis pour toute l'année) 23 élèves

Répartition des élèves sur les classes : l'équipe fait toujours le choix de privilégier les classes hétérogènes quant au niveau de compétences des élèves, à l'équilibre dans les classes en terme d'élèves à besoins particuliers et au comportement parfois difficile de certains élèves.

Dans le cadre de l'école inclusive pour des élèves dont un handicap a été reconnu par la MDA, 2 personnels AESH sont nommés sur l'école. Mme Jauffret à temps plein pour 24h et Mme Minaud pour 12h, sont présentes pour l'accueil d'enfants à besoins particuliers sur l'école. Elles interviennent dans les classes de Mmes Meyer en CP, Mme Lepot en CM1 et Mme Grolleau en CE1 pour 3 enfants.

Notre Rased est composé de Mme Cornuet enseignante spécialisée à dominante pédagogique, Mme Duprat psychologue scolaire, M. Lescaud maître à dominante relationnelle. Le réseau d'aide peut être sollicité par les enseignants et les parents. Les coordonnées sont collées dans le carnet de liaison de chaque enfant.

Mme Cornuet a vu tous les Cps pour le projet lecteur et est aussi intervenue pour aider aux passations des évaluations nationales. Elle a fini la période par des bilans et a commencé une aide en groupe pour les élèves concernés depuis le retour des vacances.

Mme Duprat intervient dans le cadre des orientations sur des dispositifs Ulis, IME ou Segpa en effectuant des bilans psychométriques qui servent également à la constitution de PAP. Elle évalue ainsi les compétences cognitives des enfants mais aussi leur mode de fonctionnement et peut ainsi guider les parents et les enseignants. Elle peut parfois effectuer des entretiens individuels mais elle ne fait pas de suivi psychologique ; pour cela les familles peuvent s'adresser au CMP ou à un psychologue en libéral. Elle effectue des entretiens avec les familles inquiètes pour leur enfant (difficultés scolaires importantes, enfants fragiles psychologiquement ou présentant des comportements inadaptés). Elle peut assister aux ESS, équipes éducatives pour les enfants bénéficiant d'une notification MDA.

M. Lescaud a rencontré les familles dont les enfants avaient été proposés pour une aide sur le comportement. Il est présent à l'école de Lailly tous les mardis matins pour travailler en petits groupes.

2. Quatre documents d'appui pour organiser et faire fonctionner l'école

Le règlement intérieur : seul le point 8 a été revu pour rappeler que le protocole de février 2023 concernant les maladies respiratoires et le covid est toujours en vigueur. Ce protocole a été renvoyé à l'ensemble des familles.

Le point 4.3.3 indique le bon usage de l'hygiène alimentaire dans les écoles et renvoie à la « collation matinale à l'école » : note de service n°2004-0095 du 25 mars 2004
*La collation matinale à l'école, telle qu'elle était organisée en 2004, n'était ni systématique ni obligatoire. Aucun argument nutritionnel ne justifie la collation matinale de 10 heures qui aboutit à un déséquilibre de l'alimentation et à une modification des rythmes alimentaires des enfants. Cependant, **compte tenu des conditions de vie des enfants et des familles qui peuvent entraîner des contraintes diverses**, il peut être envisagé de proposer aux élèves une collation dès leur arrivée à l'école maternelle ou élémentaire et, dans tous les cas, au minimum deux heures avant le déjeuner. Il apparaît en effet nécessaire, tout en rappelant les principes forts qui découlent de l'avis de l'AFSSA, de **laisser aux enseignants une marge d'interprétation afin de s'adapter à des situations spécifiques**. Les boissons ou aliments proposés aux élèves doivent permettre une offre alimentaire diversifiée favorisant une liberté de choix, en privilégiant l'eau, les purs jus de fruits, le lait ou les produits laitiers demi écrémés, le pain, les céréales non sucrées, en évitant les produits à forte densité énergétique riches en sucre et matières grasses (biscuits, céréales sucrées, viennoiseries, sodas..). Ce moment de collation proposera, chaque fois que possible, des dégustations de fruits.*

CONCLUSION : pour toute situation particulière, en parler à l'enseignante ou à la directrice, ce ne peut être une généralité. La situation sera discutée avec la famille pour trouver un aménagement.

SANTE, fièvre, maux de tête : la directrice a adressé un message à l'ensemble des familles lors de la reprise de l'école le 6/11 car il a été noté avant les vacances que trop d'enfants arrivaient le matin fiévreux ou présentant des maux de tête importants obligeant les enseignantes à contacter les parents pour qu'ils viennent chercher leur enfant.

Le règlement intérieur est voté.

Il sera consultable sur le site de la commune. Les familles pourront aussi le demander sous format papier. Du fait du point 8, il sera demandé à chaque famille son acceptation.

La charte de la Laïcité est un document sur lequel la communauté éducative s'appuie au quotidien.

Le programme de lutte contre le harcèlement PHARe est un plan global de prévention et de traitement des situations de harcèlement, Mmes Grolleau, Rigault et Geslin en sont les référentes et participeront à une formation le mardi 14/11. Le plan est basé sur le développement de l'empathie des auteurs et des témoins.

La charte des parents accompagnateurs rappelle la posture à adopter lorsqu'on participe à l'encadrement des élèves lors d'une sortie ou d'une activité.

3. Présentation des PPMS (Plans Particuliers de Mise en Sécurité) et exercices incendie et attentat/intrusion

Les PPMS concernant les risques majeurs et les intrusions ont été mis à jour et sont consultables dans le bureau de la Directrice. Les plans d'évacuation ne sont pas consultables. Ils ont été transmis à la DSDEN, à la Mairie et en gendarmerie.

Le PPMS RM indique les conduites à tenir et les rôles de chacun lors d'événements majeurs comme les inondations, les événements climatiques, les mouvements de terrain : effondrement de cavités et

gonflement d'argile et les risques nucléaires liés à la Centrale Nucléaire de St Laurent Nouan.

Le PPMS AI indique les conduites à tenir et les rôles de chacun lors d'événements type attentat et intrusion malveillante.

Depuis la rentrée, un exercice évacuation incendie a eu lieu le lundi 25 septembre à 11h15, adultes et enfants avaient été prévenus de l'exercice. Les exercices ont pour objectif d'améliorer les réflexes de chacun, enfants et adultes et de vérifier le bon fonctionnement du matériel.

Suite aux événements tragiques du 13/10, l'exercice alerte intrusion prévu le jeudi 19/10 a été reporté à une date ultérieure entre mi-novembre et mi-décembre.

Ces exercices se font en partenariat avec M.Provot, policier municipal, Mme Fossier, adjointe. Leur rôle est d'observer les comportements des enfants et des adultes, de repérer éventuellement les dysfonctionnements concernant la sécurité dans l'école.

4. Travaux réalisés

Les travaux de rénovation régulière de l'école reprendront l'été prochain car il était nécessaire cet été de faire des travaux sur l'espace de restauration.

Les petits travaux demandés par les enseignantes ont néanmoins été faits et les employés de la commune ont oeuvré à la fin de l'été pour les déménagements des classes de Mmes Meyer et Mary.

Mme Geslin remercie la commune pour tout ce qui est fait lorsqu'il s'agit d'améliorer les conditions de l'école.

En ce qui concerne la cour de récréation, une commission écologie a été créée. Mmes Geslin et Grolleau en feront partie. Pour l'ombrage du BI, il conviendrait de planter rapidement les arbres.

Pour ce qui est du gymnase, l'APE demande : « le projet du nouveau gymnase ayant été annulé, des travaux sont-ils prévus sur l'ancien gymnase ou ont-ils été effectués ? Est-il aux normes pour accueillir les enfants en toute sécurité et l'école élémentaire y a-t-elle toujours accès ? Un plan de rénovation a été décidé par la commune, il s'étale sur plusieurs années. Les classes continuent d'aller au gymnase.

5. **Vie de l'école**

● Actions pédagogiques envisagées ou effectuées

Afin que les élèves accèdent aux apprentissages définis dans les programmes par le Ministère, divers dispositifs, moyens, méthodes sont à la disposition de l'équipe enseignante.

Pour rappel, les 3 axes principaux du Projet d'école sont : assurer l'acquisition des fondamentaux pour tous les élèves, stimuler l'ambition scolaire pour tous les élèves et agir sur le climat scolaire comme facteur de réussite.

L'équipe pédagogique s'appuie sur diverses actions pour atteindre les objectifs d'apprentissage :

Ce qui est commun à l'ensemble des classes :

Projet citoyen : démarré il y a 2 ans, toutes les classes participent à une journée ou demi journée banalisée par période afin de construire son parcours citoyen. Le vendredi 20 octobre, le matin, les classes ont été mélangées, objectif : apprentissage de la gestion des conflits de manière autonome grâce à l'utilisation du message clair par les CM aux CE et CP et construction du cerf-volant de la paix
Autres rendez-vous : 1^{er} décembre, droits des enfants, en période 3, symboles de la République et Union Européenne, en période 4, égalité filles garçons, en P5, journée olympiades en vue des JO de Paris. A ces journées banalisées, s'ajoutent les travaux en classe comme les élections des délégués, les actions

autour du harcèlement,...

Action Planetarisks proposée et menée par notre DDEN, Mme Proust, qui est fortement remerciée : les enfants ont travaillé sur les risques domestiques avec Mme Proust et ont repris avec leur enseignante le travail effectué lors de la journée avec les pompiers en février 2023 sur identifier un accident, alerter, secourir (selon l'âge des enfants).

Prix littéraires : des Incorruptibles pour les CP, CE1 et CE2 et CM1 et Jacques Asklund dans le cadre du salon du livre pour les CM2

Bibliothèque de Lailly : toutes les classes y vont pour des emprunts de livres, des lectures offertes, des activités selon les projets de classe. Mme Geslin remercie Chantal Lefin pour sa disponibilité et son accueil chaleureux.

Ateliers FRMJC, ateliers scientifiques, qui auront lieu les 22 et 23 février 2024 à la salle de la Lisotte et pour lesquels les enseignantes sollicitent la présence de beaucoup de parents pour que les enfants répartis en petits groupes puissent participer au maximum

Activités sportives encadrées par un intervenant : basket pour toutes les classes en P1 et P2, ping-pong en période 3 pour les CM.

Activités artistiques :

Avec l'association de Lailly, Palette d'arts doux, classes de Mmes Verger et Rigault, travail autour de l'arbre.

Avec Mme Kozlova, de l'association Marel à Lailly, Gravure et création d'un livre accordéon en lien avec le thème du Salon du Livre de Beaugency, classes de Mmes Geslin, Lepot et Mary en février et mars.

Avec la commune de Dry et une céramiste, préparation des journées du patrimoine au château du Bouchet, classes de Mme Meyer et Grolleau.

Selon les classes :

Ecole et Cinéma pour les classes de Mmes Mary, Rigault et Grolleau

Salon du livre de Beaugency avec la rencontre d'un écrivain ou d'un illustrateur pour les classes de Mmes Meyer, Verger, Lepot et Geslin

Intervention de la Maison de Protection des familles du Loiret pour les CM1 et CM2 sur le thème de l'utilisation d'internet et des dangers sur Internet

Maison de retraite de Lailly et classe de CM1 de Mme Mary

Plus d'intervenante de musique cette année car difficulté de recrutement.

Pas de représentation des enfants devant les parents prévue pour cette année scolaire.

Offre d'emploi pour un service civique : dans l'emploi du temps de Mme Geslin, il n'a pas été possible de trouver du temps pour transmettre une offre d'emploi. Mme Geslin a fait le choix de se concentrer sur la gestion quotidienne de l'école pour favoriser un climat serein pour tous les occupants de l'école, de se concentrer sur les priorités transmises par la DSDEN et sur les projets qui font vivre l'école. Mme Geslin garde ce projet en tête.

●Aide aux élèves en difficultés

Plusieurs dispositifs sont mis en place dans l'école :

En classe : les enseignantes différencient le travail selon le niveau de compétences des élèves, des plans tels que PPRE ou PAP permettent de définir des objectifs prioritaires ou d'aménager les méthodes de travail et les supports.

Quelques élèves bénéficient d'aménagement d'emploi du temps : par exemple, effectuer la matinée en CE2 pour continuer à travailler les compétences en français et en maths puis l'après-midi en CM1.

Les APC : En plus des 24 heures de classe hebdomadaires, les enfants peuvent bénéficier d'aide

pédagogique personnalisée complémentaire (APC) à raison d'une heure supplémentaire maximum par semaine de 13h05 à 13h35 pour les classes de cycle2 et de 11h55 à 12h25 pour les classes de cycle 3 sur proposition de l'équipe pédagogique et avec l'accord des parents.

Cette aide personnalisée permet :

- une aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages,
- une aide au travail personnel,
- la mise en place d'une activité prévue par le projet d'école.

Le RASED : voir page 4

Les Equipes éducatives sont des réunions qui permettent de s'interroger sur le parcours de scolarité des élèves. Il s'agit d'un temps d'échanges constructif entre familles, enseignantes, directrice, spécialistes intervenant auprès des enfants tels que orthophonistes, psychomotriciens, ...

L'aide aux devoirs a démarré au retour des vacances de la Toussaint pour les enfants inscrits. C'est un dispositif ouvert à tous les élèves de l'école, pas seulement ceux qui rencontrent des difficultés. Ce dispositif est organisé par M. Pavy du service enfance et jeunesse.

●La coopérative scolaire

Le solde au 31/08/2023 était de 8664 euros.

Les Associations de parents sont remerciées pour leurs dons à l'école.

Les dons des familles s'élèvent à 199 euros, elles sont également remerciées.

Dépenses depuis la rentrée : 150 euros de transport, 210 euros d'acompte pour les ateliers scientifiques FRMJC de février 2024, 103 euros pour le prix Jacques Asklund, 492 euros pour le prix des Incorruptibles, 1080 euros pour la sortie Beauval cycle2.

Date du prochain Conseil d'Ecole : mardi 6 février à 18h dans la salle du Conseil de la Mairie.

La séance est levée à 19h30.

Le 13/11/23, à Lailly-en-Val

La directrice de l'école, présidente de séance

Morgane GESLIN



Ecole Élémentaire - Les Ravouillères
45740 LAILLY-EN-VAL
Tél: 02 38 44 22 47

La secrétaire de séance,

Florence RIGAUT

